



Instance bassin Enseignement qualifiant Formation Emploi de Namur

Boulevard du Nord, 14 – 5000 NAMUR

Madame Caroline Désir
Ministre de l'Éducation
Place Surllet de Chokier, 15-17
1000 Bruxelles

Namur, le 12 juin 2023

Nos Réf. : IBEFE Namur/23/FM/12

Copie : Monsieur Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Contact: Françoise Michiels, Coordinatrice (0470/39 92 45 - francoise.michiels@forem.be)

Concerne : Dispositions concernant les CTA

Madame la Ministre,

L'utilité des CTA n'est plus à prouver. Ceux-ci sont des acteurs essentiels dans la formation de pointe aux métiers techniques ainsi qu'en matière de sensibilisation et de valorisation des métiers du qualifiant. L'instance Bassin Enseignement qualifiant Formation Emploi de Namur et sa Chambre Enseignement s'appuient elles-mêmes depuis plusieurs années sur une collaboration avec les Centres de Technologies Avancées du territoire du Bassin de Namur, notamment pour la mise en œuvre d'actions de promotion et de découverte des métiers techniques et technologiques.

Si les moyens en équipements permettent aux CTA de rester à la pointe dans leur domaine de compétences, les membres ont souhaité attirer à nouveau votre attention sur les problèmes rencontrés par ceux-ci concernant les moyens humains mis à leur disposition ainsi que sur l'absence de subsides pour certains publics, en particulier au regard de la réforme sur le qualifiant.

1. Un équivalent temps plein formateur ne suffit pas

Chaque CTA dispose de l'équivalent d'un temps-plein pour dispenser des formations au sein de son centre. **Un seul temps-plein formateur ne permet pas de répondre à la demande des utilisateurs.** En effet, les CTA sont amenés à limiter le nombre de formations dispensées aux établissements scolaires, à refuser l'accueil de certains publics éligibles et à abandonner certaines activités au regard d'un calendrier rapidement saturé dès la rentrée scolaire.

Les formateurs sont sur-sollicités, leur investissement dépasse parfois leur charge horaire, ce qui est dommageable à long terme. Trop souvent, les coordonnateurs sont amenés à pallier le manque de formateur, entraînant du retard dans certaines de leurs tâches (veille technologique, encodages administratifs). **Les formateurs ont trop peu de temps à consacrer au développement de nouvelles formations, à l'amélioration de celles déjà dispensées, ou encore à la production de documents supports aux formations normalement mis à disposition des personnes qui fréquentent le CTA.**

Nous souhaitons rappeler que le principe du professeur-accompagnateur qui assurerait seul la formation tel que prévu initialement est difficile à mettre en place. D'une part, en raison d'un renouvellement régulier des enseignants-accompagnateurs et, d'autre part, parce que les matériels et équipements acquis par les CTA évoluent sans arrêt. Former les enseignants requiert également un

investissement important en temps de la part des formateurs CTA. Et si une formation se donne en autonomie, le formateur doit la préparer et être également présent pour des questions de sécurité et pour soutenir le professeur en cas de besoin. Il apparaît dès lors que l'apport pédagogique d'un formateur spécialisé reste primordial, permettant d'exploiter les installations de manière optimale.

Un renforcement du nombre d'équivalents temps plein formateur dans les Centres est nécessaire pour leur permettre d'assurer pleinement leurs missions auprès de leurs publics cibles, de développer davantage leur offre de services et d'exploiter pleinement le potentiel du matériel pédagogique de pointe dont ils disposent.

2. L'absence de statut et de financement structurel pour les formateurs en CTA

Les membres de l'Instance demandent qu'un statut de formateur au sein des CTA et un financement structurel soient formalisés dans un avenir proche, de façon à pérenniser cette fonction et à pouvoir faciliter le recrutement de ceux-ci. Actuellement, seuls des professeurs nommés en détachement peuvent prétendre à la fonction de formateur au sein des CTA, moyennant le renouvellement annuel de leur demande de détachement. Au terme de 6 ans consécutifs maximum, ils doivent cependant retourner en classe s'ils ne veulent pas perdre leur poste de nomination dans l'enseignement. Ce processus fragilise le poste du formateur et oblige les coordonnateurs à trouver des formateurs en remplacement. Or, les spécificités techniques du matériel et des équipements mis en place dans les CTA requièrent des formateurs avec une expérience utile (profils très recherchés).

Par ailleurs, l'incertitude dans laquelle se trouvent les Centres actuellement concernant les possibilités de reconduction de leurs formateurs sans disposer de moyens structurels pour le financement de ceux-ci et de la garantie de pouvoir assurer la continuité de leurs missions est préjudiciable. Bien que des dispositions soient en cours pour l'octroi de financements européens, les Centres et, en particulier, les formateurs craignent de ne pas voir ce financement aboutir. Plusieurs formateurs quittent leur poste ou l'envisagent au regard du manque de stabilité à l'emploi à laquelle ils font face. Pourtant, sans formateur, il n'est pas possible de faire fonctionner les CTA.

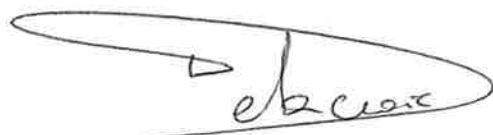
3. L'absence de subsides pour le 1^{er} degré et la 3^e secondaire

En plus de ces éléments relatifs à la fonction de formateur en CTA, nous souhaitons relayer une autre problématique. **La non prise en compte de certains publics cibles pour l'octroi de subsides pose en effet également question.** Grâce à leur expertise et leur fonctionnement en inter-réseaux, les CTA se positionnent comme des partenaires essentiels dans la sensibilisation aux métiers techniques. Avec l'arrivée du Nouveau Parcours d'Enseignement Qualifiant et le début des options qualifiantes dès la 4^e secondaire, il semble plus que pertinent que les trois premières années puissent, a minima, bénéficier d'activités de découverte métiers dans une optique d'orientation favorisant un choix positif des jeunes au sein du système scolaire. Or, ces journées de sensibilisation aux métiers techniques requièrent du matériel qui n'est pour l'instant pas subsidié pour ces publics. **Les membres souhaitent que le 1^{er} degré et la 3^e année du secondaire soient dès lors pris en considération comme public éligible.**

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre interpellation et nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.



Fabienne Tinant,
Présidente de l'IBEFE de Namur



Hugues Delacroix,
Président de la Chambre Enseignement de Namur